



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 038-213803489-20260701-2026_113-BF

Berger
Levrault

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2026

DELIBERATION N°2026_113 :

DECISION MODIFICATIVE N°1 – PROPRIETE LAUZIER

L'an deux-mil-vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RUY-MONTCEAU (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 25 juin 2026 Quorum : 14

Présents : Guy RABUEL, Sandrine PRADELLE, Alain ASTIER, David CHAUVY, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Gisèle ESCOLA, Pascal FARIN, Fabien DOMINGOS, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédéric CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE.

Excusés : Laëtitia MARGASSIAN donne pouvoir à Christine VERGER
Séverine VERNISSAT donne pouvoir à Régine COLOMB

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Séverine ORELLE

Vu la délibération n°2025-113 actant l'acquisition par la commune de RUY MONTCEAU de la propriété Lauzier,

Vu la délibération n°2026-110 accordant l'autorisation de revendre de ladite propriété,

Considérant que, dans l'attente de la réalisation de cette cession, la commune devra assurer le financement temporaire de cette opération par la souscription d'un emprunt ou la mobilisation d'une ligne de trésorerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ADOpte** la décision modificative n°1 ainsi constituée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	847 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	847 000.00 €
D-21318-400-020 : OPERATIONS STRUCTURANTES	0.00 €	847 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	847 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	847 000.00 €	0.00 €	847 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Guy RABUEL



La secrétaire de séance

Séverine ORELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 1^{er} juillet 2026

